## COMMISSION DE CONCILIATION DES NATIONS UNIES POUR LA PALESTINE

RESTRICTED
CRG/12
11 mai 1949
FRENCH
ORIGINAL: ENGLISH

19 sec 350

LETTRE EN DATE DU JO MAI 1949 ADRESSEE PAR M. NASSIB BULOS, SECRETAIRE DE LA DELEGATION DU CONGRES GENERAL DES REFUGIES AU PRESIDENT DE LA COMMISSION DE CONCILIATION

Monsieur le Président,

Le jeudi 5 mai 1949, la délégation du Congrès Général des Réfugiés a rencontré M. Mark Ethridge alors Président de la Commission de Conciliation pour la Palestine, ainsi que d'autres membres de la délégation américaine, avec laquelle il a été procédé à un échange de vues sur la question des réfugiés et sur la qualité de la délégation du Congrès Général des Réfugiés.

Au cours de cette rencontre, ma délégation a déclaré que l'on pourrait prendre immédiatement sans préjudice pour la situation militaire et politique en Palestine, certaines mesures pratiques qui adouciraient la condition des réfugiés et empêcheraient qu'une des principales activités de Palestine, la production des oranges, sur laquelle repose dans une grande mesure toute l'économie du pays, ne subisse des dommages irréparables.

Ma délégation a proposé que :

- (a) les propriétaires de plantations d'orangers, dans les régions détenues par les Juifs, soient autorisés à regagner immédiatement leurs plantations d'orangers en amenant de la main-d'oeuvre en nombre suffisant pour pouvoir reprendre immédiatement le travail dans ces plantations d'orangers.
- (b) que les crédits gelés dans les banques étrangères qui fonctionnent dans les régions occupées par les Juifs, soient libérés au profit des Arabes qui les ont déposés et en particulier que les planteurs d'orangers soient autorisés à retirer des fonds sur leurs crédits gelés afin de pouvoir faire face au frais d'entretien et de culture de leurs plantations.

Il est à peine besoin d'ajouter que ces propositions sont conformes à la lettre et à l'esprit de la résolution du 11 décembre

1948 de l'Assemblée générale et que, si l'on arrive à un accord sur ce point, on aura donné une application pratique à la plus urgente des directives de l'Assemblée générale.

La Commission est donc priée d'examiner ce point avec la délégation juive, dans le but d'obtenir l'accord de principe de cette dernière à ces propositions. Entre temps, ma délégation se tient à la disposition de la Commission, pour examiner les détails pratiques sur lesquels il conviendrait de se mettre d'accord pour mettre en application les propositions ci-dessus.

L'attention de la Commission est instamment appelée sur l'urgence de cette question étant donné que tout retard aurait pour effet d'amener la ruine des plantations d'orangers qui n'ont pas reçu de soins depuis plus d'un an.

Qu'il me soit permis de saisir la présente occasion pour remercier la Commission de la lettre, en date du 7 mai 1949, qu'elle a adressée à M. Aziz Shihadeh et pour la prier d'adresser, à l'avenir, toute correspondance pour le Congrès Général des Réfugiés à M. Nassib Bulos, Secrétaire de la Délégation.

Veuillez agréer, etc.

signé :

Nassib Bulos, Secrétaire de la Délégation du Congrès Général des Réfugiés.

Communiquée aux Délégations :

égyptienne libanaise syrienne jordanienne des habitants de Jaffa et de son district.